Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 10 janvier 2020

Le préfet installe **l'observatoire départemental de l'agribashing**

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée « agribashing », peut conduire à des actes d'incivilité, d'intimidation voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture. Afin de prendre en compte cette menace émergente, le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Intérieur ont souhaité la création d'observatoires départementaux. C'est chose faite en Loire-Atlantique avec l'installation, aujourd'hui, par Claude d'Harcourt, préfet de la Loire-Atlantique de cet observatoire. Placée sous son autorité, cette structure permettra, au moyen de réunions régulières, de disposer d'un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs et d'élaborer des solutions communes, efficaces et concertées.

Claude d'Harcourt a mis en place l'observatoire de lutte contre « l'agribashing » de la Loire-Atlantique, ce vendredi 10 janvier. Les procureurs de Nantes et de Saint-Nazaire, les représentants de la Chambre d'agriculture et des syndicats agricoles (FNSEA44, Jeunes agriculteurs, Coordination rurale, Confédération paysanne), la direction départementale des territoires et de la mer, la direction départementale de la protection des populations, les forces de l'ordre (gendarmerie et police) ont participé à cette première réunion qui devrait se réunir tous les ans et à la demande en tant que de besoin. *« C'est un phénomène préoccupant qui tend à s'amplifier sur l'ensemble du territoire national. L'agribashing se traduit en Loire-Atlantique par des faits restant ponctuels, qui suscitent néanmoins chez certains exploitants un sentiment de malaise voire d'inquiétude. L'Etat est pleinement mobilisé pour apporter un soutien nécessaire aux agriculteurs. Cet observatoire, qui se réunira régulièrement, est d'ailleurs une première réponse pour échanger avec le monde agricole sur l'évolution de la situation, disposer d'un état des lieux des problématiques de sécurité et élaborer des actions de prévention »,* explique le préfet.

Des dispositifs existent déjà en Loire-Atlantique

• Convention départementale de partenariat préfecture/FNSEA/Jeunes agriculteurs/Chambre d'agriculture/gendarmerie pour lutter contre les vols dans les exploitations agricoles;
• Réunions annuelles avec les référents sûreté de la gendarmerie et les responsables agricoles des filières locales de la FNSEA et des Jeunes agriculteurs ;
• Participation régulière des gendarmes à des assemblées générales locales ;
• Élaboration d'une plaquette par la gendarmerie avec des conseils pour des mesures de protection des exploitations agricoles, distribuée lors de rencontres et d'échanges avec les agriculteurs ou lors de réunions

mentionnées ci-dessus.

Cette première réunion avait pour objectif :
- de dresser un état des lieux de la situation;
- de coordonner des actions de prévention et d'information;
- de proposer des solutions rapides et coordonnées et lutter contre les menaces et les agressions dont sont victimes les agriculteurs.

A l'occasion de la réunion, les représentants de l'autorité judiciare ont rappelé les fondamentaux de de l'action judiciaire impliquant le dépôt de plainte, la conduite des enquêtes pénales et ils ont présenté les principales infractions pénales pouvant rentrer dansle champ de l'agri-bashing.

A l'issue de la réunion, il a été décidé de réactualiser la convention de partenariat en y associant l'ensemble de la profession agricole à travers la chambre d'agriculture. Le système d'alerte par SMS qui donne entière satisfaction sera maintenu. Enfin, il a été rappelé la nécessité de déposer systématiquement plainte à la suite de chaque fait délictueux pour permettre la mise en oeuvre de poursuites pénales.

Cet observatoire s'appuiera également sur la cellule spécifique nationale « Déméter », créée en octobre 2019, au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale pour analyser les menaces à l'encontre des agriculteurs.

Quelques chiffres

Au niveau national

• Ce ne sont pas moins de 15 000 faits qui ont été enregistrés au 1er novembre 2019 en zone gendarmerie pour la France toute entière.
• Cela correspond à plus de 2 faits par heure, pour une hausse de 1,5% des actes d'agression envers les agriculteurs.

En Loire Atlantique

Pour la gendarmerie, au cours de l'année 2019 :
• 425 faits d'atteintes aux biens concernant le monde agricole (en augmentation de 4,94 %), soit 1,77 % de l'ensemble des atteintes aux biens en zone gendarmerie.
• Parmi eux, 40 dégradations ont été recensées sans qu'un lien puisse être établi entre ces faits et des actions de dénigrement de l'activité agricole (contre 23 en 2018).
• 3 infractions en lien avec des actions de dénigrement de l'activité agricole ont été retenues : intrusions sans effraction dans une ferme laitière, un élevage de volailles et de lapins et un élevage porcin avec vidéos postées sur Internet et les réseaux sociaux. Toutefois, ce chiffre est peut être sous-évalué dans la mesure où tous les faits n'ont pas forcément été suivis d'une plainte.

Préfecture de la Loire-Atlantique
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr